

## ASSEMBLEE EXCEPTIONNELLE du 15 mars 2015

---

La séance s'est déroulée en visioconférence. Elle a débuté à 20h07 et s'est achevée à 23h35

Membres présents : M. Lebreton Hervé (président), M. Piston Eric (trésorier), Mme Lebreton Priscilla (trésorière adjointe), M. Martin Vincent (membre actif), M. Lebreton Loïc (membre actif) et Mme Lacaze Brigitte (invitée)

Membres excusés : M. Auboyneau Jean-Frank (secrétaire), Mme Infanti Maud (membre fondateur).

### Ordre du jour :

0. Désignation d'un rapporteur
1. ADHERENTS  
demande membre actif (Brigitte Lacaze)  
bilan adhésions  
problèmes actuels et propositions de réorganisation  
participation des membres : utilisation du PAD, missions, photographie...
2. FINANCES  
bilan  
gestion et transparence  
choix des dépenses futures
3. COMMUNICATION  
Facebook, Twitter, Site  
Newsletter  
Présenter certains adhérents et leurs actions pour rendre visible la coopération  
cartes de visite  
proposition d'illustration de Lewis Trondheim
4. ACTION IRFM  
médias  
agrément HATVP  
consultation juridique sur la prise illégale d'intérêts  
différents scénarios possibles  
enquête de la G3FB
5. ACTION RESERVE PARLEMENTAIRE  
bilan de l'action en justice engagée à l'encontre du ministère des Finances
6. ACTION « UN MOI, UNE LOI »  
mise en place
7. DIVERS  
comptes des collectivités territoriales, de l'État, des EPCI... (M14)

## Procès verbal de l'assemblée générale du jeudi 19 mars 2015

Début de séance : 20h07

### **0. ORGANISATION DE LA SEANCE**

Les personnes présentes à la visioconférence sont M. Lebreton Hervé (président), Mme Lebreton Priscilla (trésorière adjointe), M. Martin Vincent (membre actif), M. Lebreton Loïc (membre actif) et Mme Lacaze Brigitte (invitée)

M. Loïc Lebreton est désigné rapporteur de séance.

### **1. ADHERENTS**

#### Demande membre actif

*VOTE 1 : « Mme Brigitte Lacaze devient membre actif de l'Association »*

POUR : 4      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Mme Brigitte LACAZE ayant été acceptée parmi les membres actifs de l'association, elle peut participer à l'assemblée exceptionnelle de ce jour ; nous sommes 5 membres actifs présents.

#### bilan adhésions

A ce jour, le nombre de membres bienfaiteurs est de 271. Après le passage dans l'émission « Pièce à conviction » : environ 150 membres de plus. Après le passage dans l'émission « la Nouvelle Édition » : environ 50 membres de plus.

*20h15 : Arrivée d'Eric, nous sommes 6 membres actifs présents.*

#### problèmes actuels et propositions de réorganisation

La fabrication électronique des cartes d'adhérent est faite entièrement manuellement, ce qui prend trop de temps. Il faudra trouver une autre façon de faire.

Il y a maintenant deux types d'adhésion. La première via « Hello Asso » produit un fichier exploitable et facile à traiter. Par contre, le seconde via le formulaire sur le site de l'Association produit des données parfois compliquées à mettre en correspondance, comme les chèques reçus par rapport aux adresses mail manquantes.

Il faut trouver des solutions simples qui permettraient aux adhérents de s'investir pour participer à ce genre de tâches. Certaines données personnelles doivent cependant ne rester accessibles qu'aux membres du bureau : membres actifs et fondateurs.

#### participation des membres : utilisation du PAD, missions, photographie...

Une proposition est faite de demander aux membres bienfaiteurs de participer à l'organisation de l'Association, notamment en utilisant des outils de partage de données sur le réseau comme les « PADS ». Mais sur quels sujets pourrait-on les impliquer ? Ils pourraient participer à la l'élaboration du rapport sur les dérives de l'utilisation de l'IRFM (achats de permanences parlementaires, taux d'emprunt proposé par l'AN, virement de l'IRFM sur comptes personnels des députés, utilisation de l'IRFM dans les comptes de campagne électorale) en prenant des photographies des permanences, en travaillant le texte, en recherchant des données,...

La discussion se poursuit entre membres du bureau sur les dérives de l'IRFM, sur la bonne volonté de transparence de la députée Isabelle Attard – qui est la seule personne à nous avoir communiqué l'ensemble de la dépense de son IRFM pour l'année 2014 -, sur le fait d'agir en mettant d'avantage en avant le fait qu'il peut y avoir enrichissement personnel, plutôt que de demander la transparence totale, difficile à obtenir... Le point essentiel est qu'une institution puisse contrôler les comptes de l'IRFM afin de les contrôler. Cela obligerait alors les parlementaires à intégrer le fait qu'ils doivent rendre des comptes sur cet argent public. Les membres du bureau se posent la question de l'opportunité ou pas d'ouvrir une 4ème action, comme en offre la possibilité le règlement. La procédure dure environ deux mois : récupération des propositions, tirage au sort d'un comité de lecture et passage au vote des adhérents.

*VOTE 2 : « L'Association lance la procédure pour ouvrir sa quatrième action »*

POUR : 1      CONTRE : 5      ABSTENTION : 0

Pour impliquer davantage les membres de l'Association, la suggestion est faite de les faire participer à la production de la newsletter. Encore faudrait-il savoir qui veut participer à sa rédaction ?

## **2. FINANCES**

### bilan

Il nous reste environ 3000€ aujourd'hui. Il n'y a pas assez d'argent pour aller jusqu'au bout des demandes aux hypothèques, même si « Pièces à conviction » et « La Nouvelle Édition » ont apportés beaucoup en terme de visibilité de l'Association et d'entrées d'argent.

### gestion et transparence

Les cotisations et les dons étant plus nombreux, il apparaît important de rendre compte de façon détaillée de l'utilisation de cet argent. Comme nous demandons la transparence sur l'utilisation de l'IRFM, c'est aussi l'occasion de montrer l'exemple.

*VOTE 3 : « L'Association met en ligne sur son site un livre de banque de façon régulière »*

POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

M. Vincent Martin pose la question de la publication ou non sur DataGouv.fr.

*21h22 : Départ d'Eric, nous sommes 5 membres actifs présents.*

Dans cette même idée de transparence, une suggestion est faite de publier la constitution du bureau sur le site.

### choix des dépenses futures

Pour couvrir les députés de la XIIIè et XIVè législature, l'Association aurait dû faire environ 700 demandes aux hypothèques (environ 10 000€). Elle a déjà fait environ 250 demandes (environ 3 500€). La question est donc de savoir s'il faut continuer ces demandes payantes ou s'il est préférable de travailler davantage sur le sujet de la possible prise illégale d'intérêts de certains parlementaires. A ce sujet, des personnes se sont portées volontaires pour nous aider à savoir si techniquement il peut y avoir prise illégale d'intérêts en la demeure. Il faut des personnes moralement crédibles (professeurs d'université agrégés en droit, avocats, juristes,...) dans cette recherche pour pouvoir ensuite communiquer le résultat aux médias et éventuellement au procureur.

VOTE 4 : « L'Association arrête les demandes systématiques auprès des services de la publicité foncière et autorise son président à engager un avocat pour lancer une consultation juridique pour un montant maximum de 750 € »

POUR : 5      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 3. COMMUNICATION

Facebook, Twitter, Site

Newsletter

Présenter certains adhérents et leurs actions pour rendre visible la coopération

Ayant déjà parlé du site internet, de la newsletter et de la participation des adhérent, nous passons directement au point des cartes de visites.

cartes de visite

Elles sont finalisées graphiquement. Il ne reste plus qu'à les faire éditer.

proposition d'illustration de Lewis Trondheim

VOTE 5 : « L'Association utilise le(s) dessin(s) de Lewis Trondheim dans sa communication »

POUR : 5      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

La seule restriction est d'être prudents sur le fait que l'(es) illustration(s) serve(nt) bien le rapport et que le dessinateur soit « sur la même longueur d'onde » que celle de l'Association.

### 4. ACTION IRFM

médias

L'action de l'Association a bien été relayé médiatiquement en début d'année.

agrément HATVP

Conformément au vote des adhérents, le président de l'Association a déposé une demande d'agrément de lanceur d'alerte au près de la HATVP. Il faut maintenant compter environ 1 à 2 mois pour avoir une réponse. En cours...

consultation juridique sur la prise illégale d'intérêts  
différents scénarios possibles

Déjà traité précédemment.

enquête de la G3FB

Une fois de plus, l'Association est confrontée à la réticence de l'administration qui est parfois plus au service des députés que des citoyens. Du coup, des services de publicité foncière ont essayé de trouver un prétexte pour ne pas répondre à nos demandes et certains sont même sommés de faire remonter toutes les recherches que pourrait faire l'Association, sur le seul fondement que nos demandes portent sur des parlementaires.

## 5. ACTION RESERVE PARLEMENTAIRE

### bilan de l'action en justice engagée à l'encontre du ministères des Finances

Malgré la condamnation du Tribunal Administratif de Paris, le ministère des Finances n'a toujours pas communiqué les documents demandés par l'Association. Le Président fera donc si nécessaire une demande de mise en exécution du jugement.

## 6. ACTION « 1 MOIS, 1 LOI »

### mise en place

Cette action n'est toujours pas mise en place et devra encore attendre un peu... Elle pourra éventuellement prendre tout son sens au moment des propositions sur le thème de la transparence.

## 7. DIVERS

### comptes des collectivités territoriales, de l'État, des EPCI... (M14)

Au cours de nos actions, nous avons constaté qu'il était souvent très difficile d'accéder aux actes réglementaires et comptables de différentes administrations (État, Préfecture, Communes...) alors que tous ces documents sont en théorie communicables. Ce problème important pourrait donc être un prolongement naturel de nos actions en cours, que sont « LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE » et « LA PROBITÉ ET L'EXEMPLARITÉ DES DÉPUTÉS ». Rendre ces documents publics, tels les budgets comptables des collectivités territoriales normalisés (M14...) et détenus par les ministères (Finances à la DGFiP, Intérieur dans le fichier ACTES), est de plus en plus une action à la portée de l'Association. Après avoir relu le statut et le règlement de l'Association, les membres actifs décident donc de modifier le règlement intérieur de l'Association pour permettre de tels prolongements qui risquent de se reproduire à l'avenir.

VOTE 6 : « - Il est ajouté au règlement intérieur de l'Association un nouvel article : " Article 7 : Les membres actifs et fondateurs de l'Association peuvent en Assemblée Générale ou Exceptionnelle proposer de prolonger une action en cours. La proposition est alors soumise via internet au vote des membres de l'Association qui la valide ou la rejette. "

- Deux questions seront soumises au vote des adhérents à jour de cotisation :

" Êtes-vous pour prolonger l'action "Réserve parlementaire" à la transparence et/ou publication des comptes publics et des actes réglementaires ? " ;

" Êtes-vous pour prolonger l'action "Probité et exemplarité des députés" aux sénateurs et aux financements politiques ? " »

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fin de séance : 23h35